

Questionnaire national (la version longue)

N1: Qui sont le ou les répondants à ce questionnaire? *

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT (S)

Nom(s): *

Organisation:

Ville:

État/province:

Pays:

Adresse email: *

Numéro de téléphone:

N2: Est que la personne/organisation interrogée: *

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT (S)

- Une organisation autochtone
- Un expert autochtone
- Une institution de recherche
- Une ONG

Autre (veuillez spécifier)

N3: Nous autorisez-vous à divulguer publiquement que vous êtes le répondant à ce questionnaire? *

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT (S)

- Oui
- Non

N4: Nous autorisez-vous à rendre ces données publiques? *

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT (S)

- Oui
- Non

N5: Quel est le pays couvert par cette enquête? *

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

N6: Quels sont les niveaux de gouvernance qui existent dans votre pays? *

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- Gouvernement central
- Gouvernement étatique ou régional
- Gouvernement local (municipalités)

Autre (veuillez spécifier)**N7: Votre réponse à ce questionnaire couvre-t-elle: ***

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- L'ensemble du pays
- Un État/une région de ce pays en particulier

Si vous fournissez des informations sur un État/une région spécifique d'un pays, veuillez préciser lequel:

N8: À quelle région appartient le pays? *

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- Afrique
- Asie
- Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes
- Arctique
- Europe centrale et orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie
- Amérique du Nord
- Pacifique

N9: Combien de peuples autochtones habitent le pays?

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Nombre de peuples indigènes dans le pays:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):****Autres commentaires:****N10: Quel pourcentage occupe les peuples autochtones au sein de la population total?**

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Population nationale totale**Pourcentage de peuples autochtones****Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)**

Autres commentaires**N11: Quel pourcentage d'autochtone se trouve en milieu urbain?**

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Pourcentage:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)****Autres commentaires****N12: Quel pourcentage d'autochtone se trouve en milieu rural?**

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Pourcentage:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)****Autres commentaires****N13: Le pays a-t-il ratifié les instruments suivants? ***

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

Oui**Non**

	Oui	Non
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention de l'OIT n° 169 (peuples indigènes et tribaux)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention de l'OIT n° 107 (populations autochtones et tribales)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention de l'OIT n° 111 (discrimination)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention de l'OIT n°138 (sur l'âge minimum)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention de l'OIT n° 182 (sur les pires formes de travail des enfants)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention de l'OIT n° 29 (sur le travail forcé)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention de l'OIT n° 105 (sur l'abolition du travail forcé)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention américaine relative aux droits de l'homme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

N14: Depuis 2008, l'État a-t-il reçu des commentaires/recommandations spécifiques concernant les droits des peuples autochtones de la part de l'un des mécanismes/organes de surveillance suivants?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

	Oui	Non
L'Examen périodique universel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Comité des droits de l'homme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Comité des droits de l'enfant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Oui	Non
La Commission et/ou Cour interaméricaine des droits de l'homme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les Organes de surveillance de l'OIT	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références:

N15: Le cas échéant, veuillez préciser si les progrès dans la mise en œuvre des recommandations de ces organes sont:

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

	Aucun	Faible	En cours	Partiellement réalisé	Pleinement réalisé
L'Examen périodique universel	<input type="radio"/>				
Le Comité des droits de l'homme	<input type="radio"/>				
Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels	<input type="radio"/>				
Le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale	<input type="radio"/>				
Le Comité des droits de l'enfant	<input type="radio"/>				
Le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	<input type="radio"/>				
La Commission et/ou Cour interaméricaine des droits de l'homme	<input type="radio"/>				

	Aucun	Faible	En cours	Partiellement réalisé	Pleinement réalisé
La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	<input type="radio"/>				
Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	<input type="radio"/>				
Les Organes de surveillance de l'OIT	<input type="radio"/>				

Veillez fournir, si possible, des références à des informations supplémentaires

N16: Existe-t-il des lois et des politiques, dans les domaines suivants, qui violent directement les droits des peuples autochtones?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

	Oui	Non
Gouvernement autonome, institutions autonomes et loi coutumière, consultation et consentement libre, informé et préalable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intégrité culturelle, langues, héritage culturel, savoir traditionnel et propriété intellectuelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Territoires fonciers et ressources naturelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
participation dans la vie publique et citoyenneté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection légale, accès à la justice et recours	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contacts interfrontières	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Liberté d'expression	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Alimentation, développement, protections sociales, logement et sanitation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Education	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Santé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Emploi et formation professionnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références

N17: L'État a-t-il élaboré un plan d'action national, des stratégies ou d'autres mesures, en consultation et en coopération avec des peuples autochtones, pour réaliser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N18: Si l'État a élaboré un plan d'action, des stratégies ou d'autres mesures pour réaliser les objectifs de la DNUDPA, comprennent-ils des mesures spéciales pour promouvoir et protéger les droits des personnes autochtones handicapées, et pour améliorer leurs conditions sociales et économiques?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

- Oui
 Non

Veuillez fournir, si possible, des références à des informations supplémentaires

N19: L'État a-t-il élaboré des initiatives pour promouvoir la connaissance de la DNUDPA parmi les membres des assemblées législatives, le système judiciaire et la fonction publique?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N20: Dans les recensements et les enquêtes sur les ménages, l'État collecte-t-il des données ventilées pour effectuer un suivi de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) par les peuples et personnes autochtones?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références aux statistiques pertinentes

N21: Si des données ventilées existent, les données montrent-elles que les peuples autochtones ont du retard en matière de réalisation des ODD par rapport à l'ensemble de la population?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références aux statistiques pertinentes

N22: Si des données ventilées existent, les données montrent-elles que les femmes autochtones ont du retard en matière de réalisation des ODD par rapport:

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

	Oui	Non
Aux hommes autochtones	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aux femmes non-autochtones	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références

N23: L'État a-t-il élaboré des politiques et programmes pour promouvoir le renforcement des capacités et consolider le leadership des femmes autochtones?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N24: Quelle est la proportion de personnes autochtones indiquant avoir personnellement ressenti de la discrimination ou du harcèlement au cours des 12 derniers mois sur la base d'une discrimination interdite en vertu du droit international des droits humains?

DROITS HUMAINS GÉNÉRALE SANS DISCRIMINATION

Proportion

Aucune donnée disponible (entrez 0)

Autres commentaires

N25: La Constitution ou la législation nationale reconnaissent-elles le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, c'est-à-dire à déterminer librement leur statut politique et à poursuivre librement leur développement économique, social et culturel?

AUTO-DÉTERMINATION

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N26: La législation nationale reconnaît-elle les peuples autochtones comme des groupes distincts avec des droits collectifs?

AUTO-DÉTERMINATION

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N27: La législation nationale reconnaît-elle le droit des peuples autochtones à un gouvernement autonome dans les affaires internes et locales?

AUTO-DÉTERMINATION

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N28: Les peuples autochtones sont-ils des institutions gouvernées de manière autonome et des territoires reconnus dans la structure politique et administrative de l'État?

AUTO-DÉTERMINATION

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N29: L'État a-t-il adopté des mesures spéciales pour consolider la capacité des institutions représentatives des peuples autochtones?

AUTO-DÉTERMINATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N30: La juridiction des institutions de droit coutumier est-elle reconnue dans la Constitution ou la législation nationale?

AUTO-DÉTERMINATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N31: L'État a-t-il élaboré des programmes de sensibilisation, de renforcement des capacités ou de formation concernant les normes internationales des droits humains pour les autorités ou institutions des peuples autochtones?

AUTO-DÉTERMINATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N32: La législation nationale reconnaît-elle le devoir de l'État de consulter les peuples autochtones pour obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé avant l'adoption ou la mise en œuvre de mesures législatives ou administratives nationales qui pourraient les affecter?

AUTO-DÉTERMINATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N33: La législation nationale reconnaît-elle le devoir de l'État de consulter les peuples autochtones pour obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé avant l'approbation de tout projet pouvant affecter leurs terres, territoires ou ressources?

AUTO-DÉTERMINATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N34: L'État a-t-il élaboré des procédures ou mécanismes opérationnels de consultation avec les peuples autochtones aux niveaux suivants?

AUTO-DÉTERMINATION

	Oui	Non
Niveau national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Niveau sous-national (provincial/étatique)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Niveau local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références

N35: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas de retraits d'enfants autochtones par les autorités étatiques sans le consentement libre, préalable et éclairé des parents ou des tuteurs légaux?

INTÉGRITÉ CULTURELLE

- Oui
- Non
- Aucune donnée disponible

Si oui, veuillez fournir des informations supplémentaires

N36: La ou les langues autochtones sont-elles reconnues comme langues officielles du pays?

INTÉGRITÉ CULTURELLE

- Toutes les langues autochtones sont reconnues comme des langues officielles
- Certaines langues autochtones sont reconnues comme des langues officielles
- Aucune langues autochtones sont reconnues comme des langues officielles

Autre (veuillez spécifier)

N37: Les langues autochtones sont-elles employées dans les systèmes de signalisation, de documentation et de communications officielles?

INTÉGRITÉ CULTURELLE

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références

N38: L'État a-t-il élaboré des mesures spéciales pour les jeunes autochtones dans le domaine de la transmission des savoirs, langues et pratiques traditionnels?

INTÉGRITÉ CULTURELLE

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N39: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas d'appropriation indue ou d'utilisation non autorisée par les détenteurs autochtones de leur patrimoine culturel, savoirs traditionnels ou expressions culturelles traditionnelles?

INTÉGRITÉ CULTURELLE

- Oui
 Non
 Aucune information disponible

Si oui, veuillez fournir des références

N40: L'État a-t-il, en collaboration avec les peuples autochtones concernés, élaboré des mécanismes justes, transparents et efficaces pour l'accès aux objets cérémoniels et aux restes humains et leur rapatriement?

INTÉGRITÉ CULTURELLE

- Oui
 Non
 Sans objet

Si oui, veuillez fournir des références

N41: La législation nationale reconnaît-elle les droits collectifs des peuples autochtones aux terres, territoires et ressources?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N42: L'État a-t-il adopté des procédures claires pour l'identification, la démarcation, la cartographie et l'enregistrement des terres ou territoires des peuples autochtones en consultation avec les peuples autochtones et conformément aux normes, valeurs et coutumes autochtones?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui
 Non
 L'élaboration des procédures est en cours

Veuillez fournir des références à des informations supplémentaires, si possible

N43: Quelle est la proportion approximative de la population autochtone totale du pays qui dispose de titres fonciers ou d'autres accords contraignants reconnaissant ses droits collectifs aux terres ou territoires?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

Proportion:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires**N44: Quelle est la superficie approximative de terre des peuples autochtones (en hectares) juridiquement reconnue, garantie, attestée et protégée?**

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

Hectares:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)****Autres commentaires****N45: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas d'installations, d'accaparement des terres, d'utilisation des terres ou d'extraction des ressources sans le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones?**

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références**N46: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas de déplacement ou de réinstallation des peuples autochtones sans leur consentement libre, préalable et éclairé?**

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N47: Depuis 2008, l'État a-t-il instauré ou agrandi des aires protégées sur les territoires des peuples autochtones sans leur consentement libre, préalable et éclairé?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N48: L'État garantit-il que les institutions représentatives des peuples autochtones participent aux évaluations des effets sociaux, spirituels, culturels et environnementaux avant l'approbation de projets qui pourraient affecter leurs terres, territoires ou ressources?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

Pas du tout

Dans une moindre mesure

Dans une certaine mesure

Dans une large mesure

Entièrement

Veuillez fournir des références à des informations supplémentaires, si possible

N49: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas de stockage ou d'élimination de matières dangereuses sur les terres et territoires des peuples autochtones sans leur consentement libre, préalable et éclairé?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des informations supplémentaires sur les lieux, le type, la quantité, etc. de matières dangereuses et leurs conséquences

N50: Depuis 2008, y a-t-il eu des activités militaires sur les terres et territoires des peuples autochtones sans leur consentement?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références

N51: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas d'activités paramilitaires sur les terres et territoires des peuples autochtones?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références

N52: Y a-t-il des réfugiés autochtones ou des personnes autochtones déplacées à l'intérieur du pays à cause de conflits et de la violence?

TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références

N53: Depuis 2008, des personnes autochtones ont-elles été victimes de l'une des atrocités suivantes alors qu'elles défendaient les droits de la communauté?:

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

	Oui	Non
Meurtre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Menace de mort	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Enlèvement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disparition forcée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Détention arbitraire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Torture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références

N54: Depuis 2008, combien d'hommes, de femmes et d'enfants autochtones ont-ils été victimes de meurtres (homicide volontaire)?

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

Hommes

Femmes

Enfants

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires

N55: Depuis 2008, combien d'hommes, de femmes et d'enfants autochtones sont-ils décédés à cause d'un conflit armé?

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

Hommes

Femmes

Enfants

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires

N56: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas de décès et de blessure physique de personnes autochtones dus à des arrestations ou à d'autres actes des forces de l'ordre visant à appréhender des personnes?

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

- Oui
- Non
- Aucune donnée disponible

Si oui, veuillez fournir des références

N57: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas de répression de rassemblements pacifiques

des peuples autochtones contraires au droit international des droits humains?

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

 Oui Non**Si oui, veuillez fournir des références****N58: Quelle est la proportion de sièges détenus par des hommes et des femmes autochtones au parlement national?**

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

Proportion de sièges détenus par des hommes autochtones**Proportion de sièges détenus par des femmes autochtones****Autres commentaires****N59: La législation nationale reconnaît-elle le droit des peuples autochtones de participer aux décisions qui peuvent les affecter à travers leurs institutions représentatives?**

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

	Oui	Non
Au niveau national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Au niveau infranational (stats / provincial)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Au niveau local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références

N60: Existe-t-il des dispositions spéciales pour la participation directe des représentants élus des peuples autochtones aux organes étatiques législatifs et nommés?

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N61: Quelle est la proportion d'enfants autochtones de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile?

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

Proportion:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N62: Quelle est la proportion de femmes et d'hommes autochtones dont la citoyenneté est reconnue?

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

Proportion d'hommes:

Proportion de femmes:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N63: Les peuples autochtones sont-ils reconnus comme des entités juridiques (personnes morales) dans la législation nationale, avec la capacité de défendre leurs droits et d'agir en justice, et de demander des réparations en cas de violations?

ACCÈS À LA JUSTICE

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N64: Le droit d'accéder à la traduction dans des langues autochtones dans les procédures juridiques est-il reconnu dans la législation nationale?

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N65: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas de décisions de justice qui prennent en considération le droit coutumier?

ACCÈS À LA JUSTICE

- Oui
 Non

Si oui, veuillez inclure des références

N66: Depuis 2008, y a-t-il eu des cas de décisions de justice qui prévoient des réparations suite à des violations de droits collectifs des peuples autochtones?

ACCÈS À LA JUSTICE

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N67: L'État offre-t-il des cours de formation sur les droits des peuples autochtones pour les groupes suivants?

ACCÈS À LA JUSTICE

	Oui	Non
Juges	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organes chargés de faire respecter la loi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres travailleurs dans le domaine juridique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références

N68: Sur le nombre total de détenus, quel est le pourcentage de détenus autochtones?

ACCÈS À LA JUSTICE

Pourcentage

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires**N69: La législation nationale reconnaît-elle le droit des peuples autochtones de maintenir des contacts transfrontaliers et une collaboration?**

CONTACTS TRANSFRONTALIERS

- Oui
- Non

Veillez fournir des références à des informations supplémentaires, si possible**N70: Les peuples autochtones sont-ils confrontés à des restrictions dans leurs contacts transfrontaliers et la collaboration?**

CONTACTS TRANSFRONTALIERS

- Pas du tout
- Dans une moindre mesure
- Dans une certaine mesure
- Dans une large mesure
- Entièrement

Veillez fournir des références à des informations supplémentaires, si possible**N71: Les langues autochtones sont-elles employées dans les médias étatiques suivants?**

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE MÉDIAS

Oui**Non**

	Oui	Non
Radio	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Télévision	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sites internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, veuillez fournir des références

N72: La législation nationale interdit-elle l'appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence contre les peuples autochtones?

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE MÉDIAS

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N73: La législation nationale reconnaît-elle le droit des peuples autochtones d'établir leurs propres médias?

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE MÉDIAS

- Oui
 Non

Veuillez fournir des informations supplémentaires, autant que possible

N74: Quelle est la proportion de personnes autochtones qui utilisent internet?

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE MÉDIAS

Proportion d'utilisateurs:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires:

N75: Quelle est la proportion d'enfants autochtones de moins de cinq ans atteints d'un retard de croissance?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Proportion d'enfants atteints d'un retard de croissance:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires:

N76: Les peuples autochtones ont-ils participé à la définition de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Pas du tout
- Dans une moindre mesure
- Dans une certaine mesure
- Dans une large mesure
- Entièrement
- Sans objet (Il n'existe pas de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté)

Veillez fournir des informations supplémentaires, autant que possible

N77: Les stratégies et programmes nationaux de réduction de la pauvreté comprennent-ils des mesures spéciales pour vaincre la pauvreté des peuples autochtones?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Oui
- Non
- Sans objet (il n'existe pas de stratégies ou de programmes nationaux)

Si oui, veuillez fournir des références

N78: Quelle est la proportion d'hommes et de femmes autochtones qui vivent sous le seuil de pauvreté national?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Proportion:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires

N79: Quelle est la proportion de ressources directement attribuées par le gouvernement aux programmes de réduction de la pauvreté pour les peuples autochtones?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Proportion:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires:

N80: L'État a-t-il élaboré des programmes de protection sociale ciblés pour les peuples autochtones?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N81: L'État a-t-il élaboré des programmes de logement, d'eau et d'assainissement ciblés pour les peuples autochtones?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N82: La législation nationale reconnaît-elle le droit à la langue maternelle et à un enseignement culturellement approprié?

ÉDUCATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N83: La législation nationale reconnaît-elle le droit des peuples autochtones d'établir leurs propres institutions d'enseignement?

ÉDUCATION

- Oui
 Non

Veillez fournir, si possible, des informations supplémentaires**N84: Les peuples autochtones gèrent-ils leurs propres institutions d'enseignement aux niveaux suivants?:**

ÉDUCATION

	Oui	Non
Enseignement primaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Enseignement secondaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Enseignement tertiaire (supérieur)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veillez fournir des informations supplémentaires, autant que possible**N85: L'État a-t-il élaboré des mesures spéciales parmi les stratégies et programmes d'éducation nationale pour garantir un accès à l'éducation sur un pied d'égalité pour les peuples autochtones?**

ÉDUCATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N86: Les programmes pour l'enseignement primaire sont-ils diversifiés conformément aux caractéristiques culturelles et linguistiques des peuples autochtones?

ÉDUCATION

- Pas du tout
- Dans une moindre mesure
- Dans une certaine mesure
- Dans une large mesure
- Entièrement

Veillez fournir des informations supplémentaires, autant que possible

N87: Les programmes pour l'enseignement secondaire sont-ils diversifiés conformément aux caractéristiques culturelles et linguistiques des peuples autochtones?

ÉDUCATION

- Pas du tout
- Dans une moindre mesure
- Dans une certaine mesure
- Dans une large mesure
- Entièrement

Veillez fournir des informations supplémentaires, autant que possible

N88: Les cultures, traditions et histoires des peuples autochtones sont-elles évoquées de manière positive dans les programmes nationaux destinés à l'enseignement primaire?

ÉDUCATION

- Pas du tout
- Dans une moindre mesure
- Dans une certaine mesure
- Dans une large mesure

Entièrement

Si oui, veuillez fournir des références

N89: L'État a-t-il élaboré des mesures spéciales pour former des enseignants autochtones bilingues?

ÉDUCATION

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des références

N90: Quel est le taux de réussite dans l'enseignement primaire pour les filles autochtones?

ÉDUCATION

Taux de réussite:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires:

N91: Quel est le taux de réussite dans l'enseignement primaire pour les garçons autochtones?

ÉDUCATION

Taux de réussite:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N92: Quel est le taux de réussite dans l'enseignement secondaire pour les filles autochtones?

ÉDUCATION

Taux de réussite:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N93: Quel est le taux de réussite dans l'enseignement secondaire pour les garçons autochtones?

ÉDUCATION

Taux de réussite:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case)

Autres commentaires

N94: Quel est le taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire pour les

femmes autochtones?

ÉDUCATION

Taux de scolarisation:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N95: Quel est le taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire pour les hommes autochtones?

ÉDUCATION

Taux de scolarisation:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N96 Quel pourcentage d'enfants et jeunes autochtones sont minimalement compétents en lecture et mathématique?

ÉDUCATION

Pourcentage en deuxième/troisième année

Pourcentage à la fin de l'enseignement primaire

Pourcentage à la fin de l'enseignement secondaire inférieur

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires**N97: La législation nationale reconnaît-elle le droit des peuples autochtones de conserver les médecines et les pratiques de santé traditionnelles?**

SANTÉ

- Oui
- Non

Veillez fournir des informations supplémentaires, autant que possible**N98: L'État a-t-il élaboré des programmes de santé ciblés pour les peuples autochtones?**

SANTÉ

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références**N99: Quel est le taux de mortalité néonatale dans la population autochtone?**

SANTÉ

Taux de mortalité néonatale:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):**

Autres commentaires**N100: Quel est le taux de mortalité des moins de cinq ans chez les enfants autochtones?**

SANTÉ

Mortalité des enfants de moins de cinq ans:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):****Autres commentaires****N101: Quel est le taux de mortalité maternelle chez les femmes autochtones?**

SANTÉ

Taux de mortalité maternelle:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):****Autres commentaires****N102: Quel est le taux de mortalité par suicide dans la population autochtone?**

SANTÉ

Taux de suicide:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N103: Quel est le taux de natalité des adolescentes (10-14 et 15-19 ans) pour 1000 femmes dans la population autochtone?

SANTÉ

Taux de natalité des adolescentes 10-14

Taux de natalité des adolescentes 15-19

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N104: La législation nationale interdit-elle la discrimination fondée sur l'identité ou l'origine autochtone dans l'accès au recrutement et les conditions d'embauche?

EMPLOI ET OCCUPATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N105: L'État a-t-il élaboré des mesures spéciales pour promouvoir l'emploi des jeunes autochtones?

EMPLOI ET OCCUPATION

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références

N106: Quelle est la proportion de jeunes hommes et de jeunes femmes autochtones (âgés de 15 à 24 ans) qui ne poursuivent pas leurs études, qui ne suivent pas de formation ou qui sont sans emploi?

EMPLOI ET OCCUPATION

Proportion de jeunes hommes qui ne poursuivent pas leurs études, qui ne suivent pas de formation ou qui sont sans emploi:

Proportion de jeunes femmes qui ne poursuivent pas leurs études, qui ne suivent pas de formation ou qui sont sans emploi:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires

N107: Quel est le niveau d'emploi des jeunes hommes et femmes autochtones dans le secteur formel?

EMPLOI ET OCCUPATION

Taux d'emploi jeunes hommes indigènes:

Taux d'emploi jeunes femmes indigènes:

Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):

Autres commentaires**N108: La législation nationale sanctionne-t-elle le travail forcé et la traite des êtres humains?**

EMPLOI ET OCCUPATION

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références**N109: L'État a-t-il élaboré des mesures spéciales pour éliminer le travail forcé parmi les peuples autochtones?**

EMPLOI ET OCCUPATION

- Oui
- Non

Si oui, veuillez fournir des références**N110: Quel est le nombre de victimes autochtones de la traite des êtres humains?**

EMPLOI ET OCCUPATION

Nombre:**Aucune donnée disponible (entrez 0 dans la case):****Autres commentaires:**

N111: L'État a-t-il élaboré des mesures spéciales pour éliminer le travail des enfants chez les peuples autochtones?

EMPLOI ET OCCUPATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N112: L'État a-t-il élaboré des mesures spéciales pour fournir des formations professionnelles conformément aux besoins spécifiques ou occupations traditionnelles des peuples autochtones?

EMPLOI ET OCCUPATION

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir des références

N113: Combien d'heures de travail ont-elles été nécessaires pour remplir le questionnaire?

ÉVALUATION

Heures de travail:

Autres commentaires:

N114: De manière générale, dans quelle mesure les questions sont-elles pertinentes au vu de la situation dans votre pays?

ÉVALUATION

- Très pertinent
- Principalement pertinent
- Partiellement pertinent
- Pas si pertinent
- Pas pertinent du tout

Autre (veuillez spécifier)**N115: De manière générale, a-t-il été facile de trouver les informations nécessaires pour répondre à ce questionnaire?**

ÉVALUATION

- Très facile
- En grande partie facile
- En partie facile
- Difficile
- Très difficile

Autre (veuillez spécifier):**N116: Quelles observations principales souhaitez-vous faire au sujet du questionnaire (positives et négatives)?**

ÉVALUATION

N117: Quelles sont vos recommandations en vue d'améliorer le questionnaire?

ÉVALUATION